

	Formateurs Bénévoles	RH-FB-FT-002
	Livret d'accueil	21/07/2025 Version 9 15 pages

Le livret d'accueil des bénévoles



Introduction

Cher.e.s bénévoles,

Vous avez choisi de devenir bénévole à l'AFPLI et nous vous en remercions. Ainsi vous donnerez un peu de votre temps à des personnes dont la priorité est de s'insérer dans la société française et vous ferez œuvre utile pour que notre société soit plus inclusive.

Vous entrerez également dans une association qui travaille sur le territoire nivernais depuis plus de trente ans et vous ferez partie de la communauté de nos plus de 140 bénévoles. Ce groupe humain solidaire vous permettra d'accroître vos relations sociales et de faire partie d'un réseau dans lequel vous trouverez amitié et entre aide.

Vous aurez enfin accès à des informations sur des conférences, des événements, des formations qui vous donneront la possibilité d'enrichir votre vie collective et personnelle.

Ce livret d'accueil est destiné à vous rendre plus claire votre entrée dans notre association et à mieux vous faire comprendre son fonctionnement.

L'AFPLI a une activité d'accompagnement des adultes, et aussi des enfants via l'accompagnement à la scolarité et d'aide aux primo arrivants scolarisés.

Quelque soit l'activité que vous choisirez, nous vous souhaitons d'y trouver une place tout naturellement.

Merci à vous et bon bénévolat.

Jean Luc BRUN

Président

Christelle Raulin

Directrice

1 - Présentation de l'AFPLI-Solidarité

L'A.F.P.L.I. – Solidarité, Association Familiale de Prévention et de Lutte contre l'Illettrisme (Loi 1901), a été créée en 1989 à Nevers.

Conformément à son **objet statutaire**, l'association entend :

- Prévenir l'illettrisme et l'analphabétisme ;
- Favoriser, par l'apprentissage, la maîtrise des savoirs de base ou l'accès à la langue française et l'autonomie sociale.

En ce sens, l'**A.F.P.L.I. – Solidarité** défend l'accès aux savoirs et à l'éducation pour tous. Plus largement, l'association entend lutter contre toute forme d'exclusion qu'elle soit professionnelle, sociale ou économique et toutes formes de discriminations engendrées par la non-maîtrise des savoirs de base ou de la langue française écrite ou orale.

L'AFPLI-Solidarité accueille de façon inconditionnelle - dans la totalité des situations administratives - et gratuite.

Le gain en autonomie des publics est recherché dans les différents champs de la vie sociale : vie publique, vie personnelle, vie citoyenne, vie culturelle et vie professionnelle. La participation à cette action est également l'occasion de (re)créer du lien social.

Nous accueillons chaque année environ 600 apprenants adultes de 70 nationalités différentes et 150 enfants sur tout le département de la Nièvre (hors contexte sanitaire actuel).

A ce jour, l'AFPLI-Solidarité est composée de 130 formateurs bénévoles et de 4 salariés. La formation des équipes est une priorité pour l'association de façon à accompagner au mieux les apprenants.

L'association, par son organisme de formation intégré, permet de répondre à des demandes d'apprentissage du français plus spécifiques, comme celles des médecins étrangers qui arrivent sur le territoire ou des agents/salariés sur une compétence bien précise. Ces prestations sont alors facturées et permettent un financement propre pour compléter les subventions attribuées à l'AFPLI-Solidarité.

Les sites d'intervention de l'AFPLI-Solidarité sont :

● **Au siège social de Nevers -24 chemin des Bas Montôts -**

● **Dans ses antennes de Nevers**

- Quartier Baratte/Courlis
 - Quartier du Banlay
 - Quartier des Bords de Loire
- } Les Centres Socio-culturels

● **Dans ses antennes du département**

- Varennes-Vauzelles
- Imphy
- La Charité sur Loire (et communes environnantes)
- Clamecy (et communes environnantes)
- Cosne sur Loire (et communes environnantes)
- Luzy
- Prémary (en veille)
- Château Chinon
- Varennes-Vauzelles et le site de Crux-la-Ville

2 - Les Forces Vives de l'AFPLI-Solidarité

1 – LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Un Conseil d'Administration composé de 14 membres et 9 membres du bureau renouvelé lors de L'Assemblée Générale du 20 juin 2025 :

Président :	Monsieur Jean Luc BRUN	}	Bureau
Vice-Présidente :	Madame Danielle RIOLLET		
Vice-Présidente :	Madame Nathalie CARRE		
Trésorier :	Monsieur Jean Marc LEMAN		
Trésorière adjointe :	Monsieur Matthieu GABET		
Secrétaire :	Madame Mireille GANTOIS		
Secrétaire adjointe :	Madame Christine GAZET		
Membres du bureau :	Madame Catherine POIRIER		
	Monsieur Daniel BATISSE		

Autres membres du CA :

Madame Chantal BLANCH-PALIOURIS	Monsieur Roger CLAY Membre d'honneur
Madame Marie-Pierre DUCHEMIN	Monsieur Bernard MARCEL
Monsieur François THOMAS	Monsieur Gérard CHATELET

2 – LES SALARIÉES

- Une Directrice, qui par délégation du Président, anime et coordonne la structure dans le respect de la politique générale de l'association et du projet associatif.
- Une Formatrice Coordinatrice qui est chargée de la gestion des apprenants, adultes et enfants et de l'organisation des ateliers au siège. Elle peut assurer des ateliers et est chargée des inscriptions des apprenants adultes et enfants. Elle répond aussi aux questions d'ordre pédagogique sur tout le département.
- Une secrétaire comptable assure l'accueil, la gestion administrative des apprenants, des ateliers et les entrées comptables pour tout le département.

3 – LES FORMATEURS BÉNÉVOLES

Lorsqu'il n'existe pas de solution ou de dispositif d'apprentissage susceptible d'apporter une réponse localement, les intervenants bénévoles sont les seuls interlocuteurs à même d'accompagner des publics en situation d'illettrisme, d'analphabétisme ou en démarche d'apprentissage de la langue française.

Dans les antennes, la prise en charge des apprenants repose presque exclusivement sur l'intervention de bénévoles., mais le siège est là en soutien pour l'organisation, les ressources pédagogiques, les formations....

Un(e) responsable d'antenne se charge d'assurer la coordination entre bénévoles et apprenants, de rencontrer les bénévoles dès lors qu'ils souhaitent s'impliquer dans l'association, d'assurer le lien avec le siège social d'**A.F.P.L.-Solidarité**. Il est l'interface indispensable entre les différents acteurs concernés.

Généralement, les interventions des bénévoles dans les antennes consistent en actions individuelles ou par groupes de 2 ou 6 apprenants. Dans les antennes les plus sollicitées Courlis, Banlay et Bords de Loire sur Nevers, et aussi Clamecy, La Charité/Loire, Imphy Luzy, Prémery et Château Chinon, les formateurs bénévoles mettent en place des actions collectives et groupes de niveaux tels que ceux proposés au siège social. Ce mode d'intervention permet de satisfaire un plus grand nombre de demandes et favorise la création de liens et d'échanges dont les personnes se trouvent souvent privées.

L'implication des formateurs bénévoles permet d'apporter une réponse adaptée au plus près des publics, dans le respect des contraintes et disponibilités de chacun.

3 - Les documents essentiels

- **Les statuts :**

Dans toute association, il existe des statuts, ils sont la base du fonctionnement de l'AFPLI, avec son organisation, ses règles et son mode de désignation du conseil d'administration. Chaque année, l'assemblée générale qui est souveraine se réunit pour entendre et voter les différents rapports, moral, d'activité, financier et a pouvoir de modifier les statuts et d'élire un nouveau conseil d'administration. Ce document est en libre accès sur le site web.

- **Le règlement intérieur**

Il complète les statuts et donne des détails qui peuvent être modifiés par le conseil d'administration. Sur le site web.

- **La cotisation**

Dès que vous entrez dans une association, vous devenez adhérent en payant une cotisation. Les assembles générales successives ont validé trois taux de cotisation (voir règlement intérieur), de manière à ce chacun puisse adhérer sans difficulté. Notre association étant reconnue d'intérêt général depuis 2014, il est possible, pour les bénévoles qui le souhaitent, de faire un don défiscalisé en augmentant le montant de leur cotisation. Cette adhésion vous permet également de bénéficier d'une assurance dans la cadre des activités à l'AFPLI.

- **Le projet associatif :**

Dans toute association il existe un projet associatif qui définit les missions de l'association. Pour l'AFPLI, il a été créé en 2015 et revu en 2018. Ce document, également en libre accès sur notre site web, mérite une lecture attentive. Il décrit non seulement nos objectifs mais aussi nos valeurs qui sont notre raison d'être. Il vous permettra de mieux comprendre nos modes d'action et nos finalités.

- **La charte de bénévoles :**

Elle est à signer par le bénévole dès son entrée dans l'activité. Elle définit les règles de réciprocité entre l'AFPLI et vous. C'est un cadre souple qui vous permet de donner du temps en sachant que l'association vous donnera en retour.

- **L'extrait du casier judiciaire à présenter :**

Il s'agit de se mettre en conformité avec l'ensemble des fédérations et des associations qui ont des bénévoles afin d'assurer la sécurité des personnes encadrées. Il n'est pas gardé par l'association.

4 – Le Formateur Référent Pédagogique pour les animations adultes

Il est une aide aux formateurs, en complément du travail de la Formatrice Coordinatrice salariée.

Ses missions :

- Harmoniser les pratiques pédagogiques
- Accompagner les nouveaux bénévoles
- Produire des documents pédagogiques
- Suivre et conforter la pratique de l'ensemble des bénévoles
- Réfléchir à la mise en place d'évaluation en cours d'apprentissage

Pour vous, concrètement, cela signifie que vous trouverez auprès du Formateur Référent Pédagogique un soutien en cas de besoin.

Une réunion d'accueil est organisée pendant votre période d'observation.

Vous pourrez joindre un Formateur Référent, par le mail de l'AFPLI afpli.solidarite@orange.fr.



5 - Votre parcours

Un des axes principaux de notre projet associatif est la formation des bénévoles. Des formations vous seront proposées en présentiel et en distanciel pour que vous soyez formés aux bases et aux principes de la pédagogie et l'enseignement du Français Langue Etrangère.

Bien entendu, il ne s'agit pas d'une formation telle qu'on peut en trouver dans les cursus universitaires. Elle ne les remplace pas. Mais avec cette formation de base, vous serez apte à prendre en charge, de façon bénévole des apprenants qui ont un besoin impératif d'apprendre le français et qui n'ont pas de solutions et de les préparer à des diplômes.

Notre association a tissé un réseau partenarial qui lui permet d'échanger des informations sur les apprenants qui sont dans d'autres dispositifs. Nous avons également la possibilité de répondre à toutes les demandes le plus rapidement possible, ce qui est précieux pour l'insertion des primo arrivants dans la société française.

Tout est fait dans notre association pour que vous puissiez découvrir progressivement l'activité que vous avez choisi de pratiquer.

- Nous vous proposerons de suivre des ateliers de différents niveaux pour découvrir l'activité et vous faire une idée de ce qu'elle est pour vous et faire un choix de niveau. A l'AFPLI, les bénévoles formateurs confirmés savent qu'ils peuvent accueillir à tout moment de nouveaux bénévoles. C'est un principe ancré depuis longtemps dans les pratiques.
- En fonction de vos découvertes et de vos choix, vous suivrez plus particulièrement un.e bénévole du niveau qui vous intéresse le plus. Au terme d'un parcours qui peut durer de plusieurs semaines à plusieurs mois, vous aurez la responsabilité d'un atelier.

Par la suite, vous deviendrez un.e **formateur** bénévole confirmé.e qui pourra accueillir de nouveaux bénévoles.

- A cela s'ajoutent les réunions pédagogiques internes, par niveau ou thématiques qui se déroulent régulièrement et au cours desquelles vous pourrez échanger avec d'autres formateurs bénévoles et des Référents Formateurs Adultes (RFA) qui seront là pour vous aider.

Si vous souhaitez plutôt prendre en charge des apprenants individuellement, une équipe de bénévoles est constituée, la coordinatrice pédagogique ou un membre du GFP pourra vous solliciter pour prendre en charge un apprenant.

L'illettrisme à l'AFPLI

Notre association, historiquement créée pour répondre à ce besoin a la capacité de prendre en charge des personnes en situation d'illettrisme. Mais d'autres structures ont pris le relai et cette activité est réduite dans notre association. Une personne du GFP est la correspondante sur cette question.

1 - L'ACCOMPAGNEMENT DES ADULTES DANS LEUR APPRENTISSAGE

La personne en demande d'apprentissage du français est appelée « apprenante ». Lors de son inscription, elle est évaluée sur son niveau puis orientée dans un atelier adapté.

Nos ateliers peuvent intervenir en amont et/ou en aval d'une action de formation (préqualification, qualification, accès à l'emploi...). Ils fonctionnent sur le principe **d'entrées et sorties permanentes**.

Ainsi, les ateliers sont proposés en fonction des besoins repérés et des disponibilités des apprenants et des formateurs bénévoles. Au siège social et dans certaines antennes, les ateliers se déclinent par groupes de niveau.



Quelle pédagogie pour le Français Langue Etrangère (FLE) ?

quels outils ? et l'alpha ? Et la lutte contre l'illettrisme ?

Vous avez toutes et tous connus l'enseignement scolaire en classe élémentaire, au collège ou au lycée. Rassemblés dans des classes aux effectifs stables, assujettis à un programme et équipés de livre de classe.

Vous ne serez pas dans le même contexte. Vous aurez à apprendre le français à des adultes provenant de cultures différentes, de niveau scolaire différent et dont le principal problème est de communiquer avec leur entourage dans une langue qu'ils ne possèdent pas encore. Cela suppose donc une autre pédagogie.

La pédagogie actionnelle, un peu de théorie

Le Cadre européen commun de référence propose un ensemble de concepts et d'outils propres à s'adapter aux préoccupations des personnes d'origine étrangère. L'apprenant y est pensé comme un acteur social et sa démarche comme une adaptation à des contextes dans lesquels il a des tâches à accomplir (perspective actionnelle).

L'apprentissage progresse selon des niveaux de compétences décrits avec précision dans des référentiels. La formulation d'objectifs en termes de suites d'actions est la base de cette pédagogie. Les activités d'apprentissage sont fondées sur le concept de tâche :

Ces activités permettent d'acquérir des savoir-faire mais aussi des savoir-être et des savoir-apprendre qui forment un acteur social autonome et solidaire des autres. La recherche de l'autonomie de l'apprenant, acteur de son apprentissage est primordial.

Les compétences

- Ecouter (compréhension orale)
- Lire (compréhension écrite)
- Parler (production orale)
- Ecrire (production écrite)

La grammaire, la conjugaison,...., sont des activités dites transversales qui sont utilisées au cours des ateliers de compréhension et d'expression ci-dessus citées.

De plus, la compétence culturelle intervient dans chacune des séquences proposées.

La pédagogie actionnelle, la pratique

Concrètement, lorsque vous préparerez une séquence (ensemble de séances ou « ateliers ») dans un but actionnel, il vous faudra toujours penser à ces différentes compétences.

Vous devrez organiser la séquence de manière à ce que toutes les compétences soient utilisées au cours de l'ensemble des séances.

Pas d'une manière rigide mais en fonction des apprenants et des thématiques abordées.

Les outils

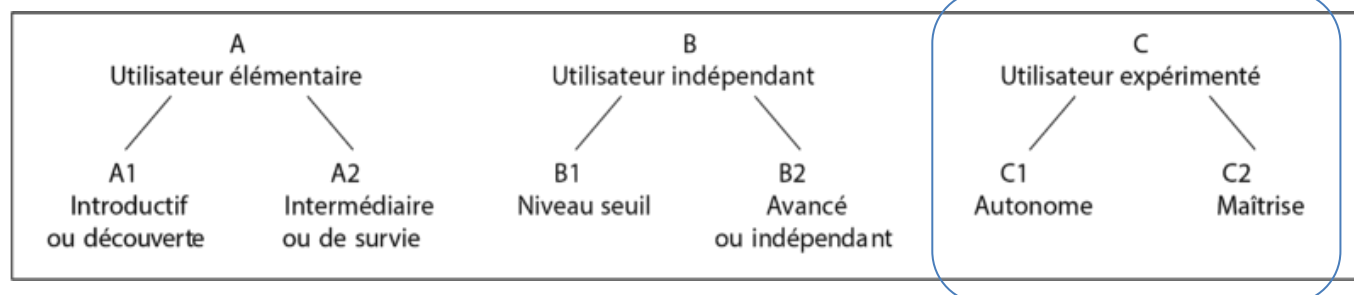
Vous ne manquerez jamais d'outils pour animer vos ateliers.

De nombreux manuels existent et sont présents à l'AFPLI au siège et dans les antennes. L'AFPLI a d'ailleurs fabriqué des documents qui correspondent aux besoins de apprenants.

De nombreux sites web sont des ressources utiles et vous permettront de choisir les exercices nécessaires.
L'AFPLI a un site web qui comporte des informations et un ensemble d'outils.

Notre pédagogie s'appuie sur le Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL), ainsi :

Plutôt qu'un long discours, un schéma.



Mais pas que :

Les différents niveaux de langue proposés par l'AFPLI-Solidarité

- **Ateliers d'Alphabétisation**

Lire et Ecrire niveau 1	Repérage des lettres dans différentes écritures Lecture/écriture de l'alphabet et Travail sur la phonologie
Lire et Ecrire niveau 2 et 3	Travail sur les correspondances graphies-sons (public mixte Alpha/FLE) Lecture syllabique
Pas à Pas	Lutte contre l'illettrisme sans contre-indication médicale

- **Ateliers Français Langue Etrangère (FLE)**

Vie Quotidienne	Pour des apprenants qui ne peuvent encore accéder au niveau Grand Débutant
FLE Grand Débutant	Public peu scolarisé/ pas de production et compréhension orales et écrites/ travail de communication et compréhension orale
FLE A1.1	Connaissance de l'alphabet latin Progression dans la maîtrise de la langue parlée Amorce des codes écrits (syntaxe, grammaire, orthographe)
FLE A1	Commence à communiquer en français à l'oral et à l'écrit
FLE A2	Maîtrise de la communication élémentaire orale et écrite
FLE B1	Connaissance du français et communication dans la plupart des situations courantes à l'oral et à l'écrit
FLE B2	Travail approfondi de l'écrit Amélioration des connaissances de grammaire, orthographe, syntaxe, vocabulaire...
Bavardages et Stylo	Travail oral/écrit : acquisition de vocabulaire, discussion sur des sujets d'actualité, des articles de presse...

Chacun des ateliers est proposé de 1.5 h/semaine à 3 h/semaine. La fréquence des ateliers est déterminée

par le niveau d'apprentissage : les ateliers « débutants » sont généralement proposés à 2 fois par semaine afin de permettre une intégration rapide des bénéficiaires.

Au siège social, ce sont en moyenne 50 heures de cours qui sont proposées par semaine.

- **Actions en direction des personnes en situation d'illettrisme**

Ces ateliers en situation individuelle s'adaptent aux besoins des personnes après une évaluation de départ. Des exercices sont proposés pour remédier aux difficultés observées, notamment sur les compétences dites de base.

Et vous approfondirez tout cela lors des formations qui vous seront proposées tout au long de votre parcours.

2 - L'ACCOMPAGNEMENT DES ENFANTS DANS LEUR APPRENTISSAGE

Moins connu et moins valorisé que notre activité en direction des adultes, l'accompagnement à la scolarité n'en est pas moins important.

Chaque jour de la semaine, des formateurs bénévoles et des salariées accueillent des élèves et des collégiens pour leur permettre de progresser dans les apprentissages. Le lundi, le mardi, le jeudi et le vendredi pour les écoliers et le mercredi après-midi pour les collégiens. Ni professeurs, ni parents, les bénévoles accompagnants à la scolarité sont des adultes bienveillants qui apportent un soutien scolaire dans l'aide aux devoirs mais peuvent tout aussi bien faire un jeu de société ou réguler une activité ludique en veillant au respect des règles.

Nous pouvons également construire un projet sur l'année, en bonne collaboration avec l'école, et aussi les parents et quelques partenaires.

En effet, le plus important pour ces jeunes élèves est d'intégrer les règles de notre société pour mieux grandir. Les règles d'apprentissage scolaire bien sûr mais aussi les comportements adaptés, le respect des personnes, les bases de la citoyenneté... Et comprendre pourquoi ces règles existent.

Tout cela nos bénévoles et nos salariées le font quotidiennement.

Mais ce n'est pas tout. Notre activité en direction des jeunes scolarisés ne s'arrête pas là. Le mercredi après-midi, des élèves de classe primaire et des collégiens primo-arrivants viennent compléter leurs connaissances en français par un accompagnement spécifique organisé par une de nos salariées aidée de bénévoles. Cela leur permet d'acquérir plus rapidement la langue française dont ils ont tant besoin.

D'autre part, dans les centres sociaux, des activités dites de parentalité sont animées par l'AFPLI.

Elles permettent à des parents d'origine étrangère de mieux cerner les contours de la société française et ses codes et de s'y intégrer plus rapidement. Elles ne concernent pas directement les enfants mais rendent la communication plus aisée au sein de la famille.

Ainsi, l'AFPLI, par son activité auprès des enfants et de leurs parents offre à toute personne en demande d'apprentissage de la langue française une solution adaptée à ses besoins.

Que ces formateurs bénévoles et nos salariées soient remerciés pour leur engagement qui porte au plus haut notre valeur principale : **la solidarité**.

6 – Nos financeurs et proches partenaires



Nous les remercions de leur précieux soutien.

7 - Quelques chiffres mais pas trop

L'AFPLI en 2024, 
VILLE DE CLAMECY

- 115 intervenants bénévoles dans le département de la Nièvre.
- Les formateurs enfants et primo-arrivants enfants ont consacré **3 528 heures** en face à face et ont fait profiter au total **5 550 heures** à l'ensemble des jeunes lors des actions d'accompagnement à la scolarité.
- Les formateurs adultes ont consacré **7 034 heures** en face à face et ont fait profiter au total **22 761 heures** à l'ensemble des apprenants adultes lors des actions d'**A.F.P.L. I-Solidarité**.
Sachant que nous pouvons additionner 2/3 du temps passé par les formateurs adultes et enfants primo-arrivants en face à face pour leur temps de préparation des séances, nous arrivons au total à 13 833 heures.
- La contribution des formateurs bénévoles représente 15 912 h soit **8.74 Equivalent Temps Plein**.

Au total, nous comptabilisons en 2024, 933 apprenants, 4 027 ateliers, **28 311 heures apprenants pour 10 563 heures formateurs en face à face** (auxquels il faut ajouter les heures de préparation soient **5 349 h formateurs**) **effectuées en 2024 dans le département.**

L'AFPLI-Solidarité, c'est aussi et surtout « De la vie »



Sortie au Tour de France 2021 à Nevers



VOS NOTES